

D 562 BRESIL: LE DROIT A LA TERRE POUR LES INDIENS

Depuis longtemps les relations sont à couteaux tirés entre la Fondation nationale de l'indien (FUNAI) et le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) (cf. DIAL D 356). Organisme gouvernemental, la FUNAI veille théoriquement à la protection des indiens. En fait, sa politique d'intégration mène à la disparition de l'identité indienne. C'est précisément ce que lui reproche le CIMI, organisme privé rattaché à l'épiscopat brésilien, et c'est la raison de l'opposition radicale du CIMI au projet gouvernemental d'émancipation de l'indien (cf. DIAL D 492).

Lors de son congrès national des 27-31 juillet 1979, le CIMI a réaffirmé son intransigeance dans la défense de la cause indienne, en particulier sur le point précis de son droit à la terre. Le ton du communiqué final, dont nous donnons ici le texte, ne laisse aucun doute sur ce point.

Note DIAL

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU CONSEIL INDIGENISTE
MISSIONNAIRE ADRESSEE A L'OPINION PUBLIQUE

Le Conseil indigéniste missionnaire - CIMI - a tenu du 27 au 31 juillet 1979, à Goiânia, sa 3ème assemblée nationale ordinaire pour procéder à l'évaluation de son engagement chrétien envers les peuples indiens et pour tracer les lignes de son action en leur faveur.

Le mandat du bureau élu en 1975 étant arrivé à expiration, la 3ème assemblée a élu comme président Mgr José Gomes, évêque de Xapocó (Santa Catarina); comme vice-président Mgr Tomas Balduino, évêque de Goiás; et comme secrétaire le P. Paulo Suess.

Le bureau, au titre du CIMI, aura pour tâche d'appliquer dans les quatre années à venir les directives approuvées par l'assemblée et portant sur quatre lignes d'action prioritaire: l'évangélisation, la question des terres, le CIMI face à la politique indigéniste officielle, et l'autodétermination.

L'assemblée a fait un relevé détaillé de la réalité indienne et missionnaire du pays. Une fois encore le quotidien des peuples indiens s'est révélé être une situation d'urgence:

- C'est ainsi que la situation des YONOMANI, de Roraima, menacés par l'avancée de la Compagnie minière Vale do Rio Doce, réclame de façon urgente la création d'un parc indigène comme seule mesure efficace pour leur protection;
- les PARAKANÁ, au Pará, victimes de la route transamazonienne et de la politique incohérente et irresponsable de la FUNAI, attendent toujours, après des transferts répétés, la démarcation de leurs terres et les garanties appropriées;
- Les KAIAPÓ-XIKRIN, de la région du fleuve Caeteté, près de Marabá dans le sud du Pará, voient leurs terres envahies par deux hameaux (1) et par les propriétaires du domaine "Tokio" qui ont falsifié la carte de la

(1) Les conflits de terres se produisent aussi entre indiens et petits cultivateurs sans terre. (NdT)

région pour légitimer leur présence en territoire indien; cela crée un climat de tension qui risque de dégénérer en conflit armé suite aux réactions des indiens contre les envahisseurs;

- les SURUÍ, de Rondônia, voient leurs terres envahies par près de deux cents familles de paysans sans terre bénéficiant du soutien officieux de l'INCRA (2) et la bénédiction de la FUNAI, ce qui crée un climat de tension en raison de la proximité du village indien;

- la situation des WAIMIRI-ATROARI est actuellement recouverte d'un silence criminel;

- une épidémie de tuberculose touche une population de quelque trois cents DENÍ dans la vallée du fleuve Juruá, dans l'Etat d'Amazonas; et elle s'est déjà soldée par le bilan tragique de quatre-vingt cinq morts, sous l'oeil indifférent de la FUNAI et de ses comportements bureaucratiques.

Pour faire face à cette situation, l'assemblée a réaffirmé la position du CIMI, faite de défense intransigeante des terres indiennes, de continuation du combat pour la démarcation des aires indigènes, et de soutien total des luttes des groupes indiens pour la reconquête de leurs territoires.

Défini comme organe d'Eglise au service des peuples indiens, le CIMI continuera son action évangélisatrice selon la pédagogie du Christ, c'est-à-dire en s'incarnant dans la réalité de chaque groupe indien, pas seulement en simple compagnonnage mais avec un souci d'intégration à leur vie.

Le CIMI est extrêmement préoccupé par le nombre croissant de conflits entre petits cultivateurs et indiens; il sait que ces conflits sont le résultat inévitable d'une politique de concentration de la terre entre les mains des grands groupes économiques qui lancent ainsi des milliers de paysans sans terre dans les territoires indiens; en conséquence, il se propose de travailler conjointement avec d'autres organismes d'Eglise, en particulier la Commission pastorale de la terre (3), de façon à soutenir et encourager le combat des exploités contre les injustices dont ils sont victimes.

L'assemblée nationale du CIMI exprime publiquement son indignation véhémement devant la séquestration, il y a quelques jours, du missionnaire Nicola Arpone (4), coordinateur de la commission pastorale de la terre pour la région Araguaia-Tocantins; le CIMI se déclare inconditionnellement solidaire de son travail et du comportement de la commission pastorale de la terre dans la défense des travailleurs ruraux de l'ensemble du pays.

En esprit chrétien de fraternité et à la lumière de l'évangile du Seigneur Jésus, nous réaffirmons "la raison de notre espérance" (I Pierre 3, 15); nous nous mettons du côté de tous ceux qui défendent la cause indienne; nous voulons soutenir le combat de ces peuples et relever les défis auxquels ils sont affrontés dans tout le continent.

Enfin, en rappelant qu'il est un organisme au service des peuples indiens, le CIMI ne se refuse pas au dialogue. Mais il rappelle clairement que le principal interlocuteur dans le dialogue avec le gouvernement n'est pas le CIMI: ce sont les indiens.

Goiânia, le 31 juillet 1979

(2) Institut national de colonisation et de réforme agraire (Ndt).

(3) Cf. DIAL D 464 (Ndt).

(4) Laïc italien, littéralement "enlevé" par un hélicoptère de l'armée, le 21 juillet 1979. Torturé, il était ensuite libéré le 24 juillet suivant (Ndt).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441